

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 03 – 02 : PISCINE CRÉATION D'UN TARIF AU BÉNÉFICE DES COMITÉS D'ENTREPRISES**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Sylvie BANSARD donne procuration à Tony LOURENÇO

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Par délibération en date du 10 juillet 2013, le conseil municipal a autorisé la signature de la convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de la piscine de Gujan-Mestras.

La société Equalia, délégataire, a sollicité la Ville par courriers des 12 février et 14 mars 2018 quant à la création d'un tarif au bénéfice de tous les Comité d'Entreprises permettant à ces entités d'accéder de manière indifférenciée aux trois piscines d'Arcachon, La Teste de Buch et Gujan-Mestras à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. La création de ce tarif permet d'offrir aux Comités d'Entreprises une billetterie plus souple à destination de leurs adhérents et contribue pleinement au dynamisme des équipements du Sud Bassin.

Ainsi, ce nouveau tarif s'établirait comme suit pour les Comités d'Entreprises relevant du territoire de la COBAS :

- Carnet de 25 entrées Adultes valables sur les 3 sites au choix CE COBAS: 102,50 euros TTC soit 4,10 euros TTC/entrée
- Carnet de 25 entrées Enfant valables sur les 3 sites au choix CE COBAS : 73,90 euros TTC soit 2,96 euros TTC/entrée
- Pour les Comités d'Entreprises hors COBAS, le tarif serait le suivant :
- Carnet de 25 entrées Adultes valables sur les 3 sites au choix CE EXTÉRIEUR : 120,50 euros TTC soit 4,82 euros TTC/entrée
- Carnet de 25 entrées Enfant valables sur les 3 sites au choix CE EXTÉRIEUR : 84,90 euros TTC soit 3,40 euros TTC/entrée

Cette création tarifaire à vocation commerciale n'emporte bien évidemment aucun impact sur le montant de la redevance pour sujétion de service public versée par la Ville au délégataire.

Pour information complémentaire, les communes d'Arcachon et de La Teste de Buch ont validé l'instauration de ce nouveau tarif.

En application des dispositions de l'article 22 du contrat de délégation « *toute modification ou complément des tarifs ne peut se faire qu'après accord exprès et préalable de la Collectivité, matérialisée par une délibération* ».

Ainsi, je vous propose de bien vouloir :

- APPROUVER la création d'un tarif à destination des comités d'Entreprises conformément aux conditions précitées.
- ADOPTER la grille tarifaire ci-jointe à effet du 1<sup>er</sup> avril 2018.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Publication le...30/03/2018  
GUJAN-MESTRAS le...30/03/2018...

Marie-Hélène DES ESGAULX  
Maire de Gujan-Mestras

